



CMA CGM Agences France | Informations Clients

Direction commerciale – 22
Janvier 2019

Chers clients,

Dans le cadre d'un transport en carrier haulage, nous nous permettons de vous rappeler que pour les ports de FOS & MARSEILLE, il est de la responsabilité du commissionnaire de transport de faire les démarches de mise à jour de PRE ARRIVAL NOTIFICATION (ex PROTIS) dans CI5.

Cette procédure indispensable à l'entrée du container sur le terminal est à effectuer dès réception du message envoyé par nos soins indiquant toutes les informations nécessaires pour effectuer cette transaction.

A défaut et en vue de vous alerter, notre service transport vous fera parvenir un premier rappel vous indiquant l'arrivée imminente du container sur le terminal. Un deuxième rappel pourra vous être envoyé le cas échéant.

Dans le cas où notre transporteur ne pourrait finalement pas livrer le container sur terminal pour cette raison, nous nous verrons contraints de vous refacturer un montant de 400 EUR couvrant les coûts de manutentions, stockage et transport du container.

Nos équipes se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement,



CMA CGM Agences France

Direction commerciale
SIRET 441 213 261 00080 - RCS Marseille
www.cma-cgm.com